



## « La loi Touraine nuit t'elle à notre santé ? »

**Compte Rendu du mercredi 14 octobre 2015- salle du Sénéchal-Toulouse, sous la direction de Jean-Louis Chavoillon, Président de l'A.P.Ré**

Participants :

- **Arnaud Robinet => Député-Maire de Reims, en charge des questions de santé aux Républicains**
- **Jérôme Marty, Président de l'UFML**
- **Patrick SOLERA, Président de la FSDL**

Préambule

**L'A.P.Ré, Think Tank proche des Républicains 31 sous la conduite de Jean-Louis Chavoillon, fidèle à sa vocation d'être une passerelle de la société civile vers le monde politique, s'est emparé du sujet, le 14 octobre dernier à Toulouse avec la question :**

**« La loi Touraine nuit t'elle à notre santé ? »**

Outre les articles de presse consacrés à cette réunion, vous noterez les éléments suivants :

**Arnaud Robinet**, Député Maire de Reims a dénoncé cette loi qui n'a rien de moderne, rédigée sans concertation. Il dénonce l'étatisation de la santé et la mise à mal de notre système de santé en France. Outre le Tiers Payant Généraliser, il y a d'autres mesures qui mettent en danger notre système de soins avec le service hospitalier que l'on veut retirer aux cliniques, la main mise des complémentaires sur le système de santé, le renforcement des réseaux de soins... Il sera donc nécessaire en collaboration avec les professionnels de santé de revenir sur cette loi. Il réaffirme que Les Républicains sont au côté des médecins et demande à ce que l'on écoute les médecins qui refusent la fonctionnarisation par les agences régionales de santé. Il est conscient qu'il faudra repenser le système de rémunération pour une profession dévalorisée.

**Jérôme Marty**, Président de l'UFML a rendu hommage à Arnaud Robinet qui est l'un des rares politique a avoir su appréhender le danger de cette loi. Il a dénoncé cette loi qui s'attaque à la déontologie et au serment d'Hippocrate et annonce une catastrophe du tiers payant généralisé (TPG), socle de la loi. Le TPG va relier et soumettre le médecin aux organismes financeurs et organisateurs du soin, assurance maladie et organismes complémentaires.

Il dénonce une médecine dès lors sous influence d'intérêts autres que le soin :

- Intérêts économiques par l'action sur l'inducteur de dépense que représente le prescripteur. La mise en avant de l'existence du TPG dans certaines professions radiologues, pharmaciens, infirmières... - sans préciser que celles-ci sont des professions "prescrites", elles ne délivrent aucune ordonnance.
- Intérêt politique par le rôle conféré par la loi aux organismes financeurs qui "appliquent" les directives des ARS, elles-mêmes "relais" de l'état "responsable de la politique de santé" et non plus de "l'évaluation de la politique de santé" comme le disait le Code de santé publique auparavant.

**Le centre d'étranglement est donc là :** soumettre le médecin pour contenir la dépense, puis désengager la sécurité sociale et augmenter la part du remboursement complémentaire. Ainsi, le but est de faire de la médecine, en quelques mois, une profession dont le remboursement par la sécurité sociale deviendrait minoritaire permettant de lever l'obstacle à son entrée dans les réseaux de soin.

La loi de santé suite logique à l'avenant 8 à l'accord national interprofessionnel et à la loi Leroux vient donc parachever un système où le médecin ne sera plus qu'un officier de santé aux ordres d'Agences régionales de santé (ARS) toutes puissantes qui borneront les pratiques aux travers de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, contrats orientés par les nécessités politiques, économiques, sanitaires, et plus graves encore soumis à l'influence économique de l'organisme financeur dont à terme il deviendra l'employé.

De cette situation naîtra un conflit d'intérêt permanent entre la médecine dont relève le patient et la médecine guidée et imposée par les nouveaux maîtres du jeu.

**Et le patient dans tout ça?** Au centre du drame, le patient sera frappé de plein fouet, sans échappatoire, la victime du système ce sera lui !

D'une médecine basée sur la confiance construite au sein du colloque singulier, respectant les dernières données acquises de la science et le code de déontologie, il sera confronté à une médecine progressivement aux ordres, aux prescriptions guidées par les intérêts économiques du moment. Il sera confronté à une médecine protocolisée où l'intérêt collectif prime, rentabilité oblige, sur l'intérêt individuel, une médecine reproductible, une médecine presse bouton.

Il sera frappé par la multiplication des déserts médicaux précipité par l'effondrement des installations, face à une médecine soumise à obligation d'installation, de permanence des soins, aux temps de non soin toujours plus importants, aux moyens toujours au plus bas de la moyenne européenne, aux charges toujours plus grandes.

Demain il sera orienté vers le médecin du réseau de son organisme complémentaire, otage économique du remboursement différencié, il paiera toujours plus pour accéder à une médecine non prise en charge par son forfait.

Il sera dépendant d'une médecine où le secret médical n'existera plus. Ses données médicales regroupées au sein du dossier national médical partagé, désormais aux mains du financeur pourront être transférées sans son autorisation, accessibles à des non soignants, pour d'autres utilisations que le soin...

Un système de santé basé sur le niveau des revenus et la hauteur de son contrat de mutuelle ou d'assurances complémentaires sera mis en place. L'État aura effacé une grande part du déficit de la sécurité sociale obéissant aux demandes de Bruxelles et légué le marché aux complémentaires. Le patient et le médecin ne seront plus que des variables du système, des éléments du marché.

Jérôme Marty demande une réécriture de la loi en relation avec les professionnels du soin et les usagers du système.

**Patrick Solera**, Président de la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL) a vivement dénoncé la financiarisation de la santé ainsi que les pratiques des réseaux mis en place par la mutualité ou les compagnies d'assurance.

La FSDL dénonce une dégradation de son exercice où seule une activité sans réaliser de soins conservateurs permet de maintenir l'équilibre financier des cabinets. Cette situation ne pourra pas durer car des acteurs commerciaux se sont introduits sur le marché de la santé et cette concurrence déloyale (détournement de patientèle) et illégale (publicité) mettra à mal les cabinets libéraux qui remplissent, eux au moins, leur mission de santé publique et de prévention.

Ces réseaux constitués de professionnels de santé et autres centres dentaires « low cost » n'ont qu'un seul objectif : délaissé les actes peu rémunérateurs pour se concentrer uniquement sur les actes à honoraires libres (prothèses dentaires et implantologie).

En 2012, les négociateurs de la FSDL avait demandé solennellement au Directeur Général de l'UNCAM une levée de l'opposabilité sur les soins conservateurs suite au rapport de la Cour des comptes qui considérait que "les soins dentaires étaient notoirement insuffisamment rémunérés et en dessous des coûts". Ce constat était également confirmé par l'Autorité de la Concurrence dans son avis en date du 29 février 2012 : " l'Autorité en appelle au rétablissement d'incitations en prix plus conformes aux données économiques réelles, par la révision des tarifs opposables des soins conservateurs ».

Au niveau éthique, la FSDL va continuer défendre les valeurs auxquelles elle croit avec :

- le libre choix pour le patient de son praticien
- la liberté thérapeutique des soignants
- l'entente et le paiement direct entre le patient et son praticien en termes d'honoraires (avec tact et mesure)

- la préservation du SECRET MÉDICAL

Des réformes devront être également engagées en ce qui concerne la régulation de l'implantation des centres dentaires sur notre territoire, la reconnaissance et la libre circulation des diplômés européens ainsi que les formes de publicité utilisées par certains acteurs commerciaux.

Par exemple, il est anormal qu'à ce jour 67% des centres dentaires sous couvert de la loi association 1901 s'implantent des zones sur dotées ou très dotées en praticiens pour seulement 1,6 % dans des zones sous dotées ou très peu dotées.

La FSDL demande l'abrogation de la loi Touraine avec son TPG et autres mesures programmées pour « soviétiser » la santé en France.

**Vous trouverez en annexe :**

- Les articles de presse de la manifestation
- Nos interviews sur [www.apre.fr](http://www.apre.fr)